inter luttants

n°30 à prix libre
NOVEMBRE 2010

AUX PARISIENS ET GENS D'ALENTOURS

PIQUETS VOLANTS, BLOQUONS L'ARGENT

PIQUETS MOBILES, BLOQUONS LA VILLE !

Tout comme ce fut le cas des chômeurs sous Jospin, les retraités sont accusés de jouir de l'assistance en dispendieux parasites. Mais le mouvement de ces dernières semaines aura permis de vérifier à grande échelle que la triste perspective d'avoir à perdre sa vie pour la gagner n'est toujours pas désirable.
Lorsque vivre un temps enfin libéré de l'exploitation devient un privilège que les sociétés d'assurance sont chargés de monnayer tout au long de la vie, l'horizon d'un temps retrouvé s'en trouve obscurci.
Le ciel nous tombant sur la tête, c'est dans un contexte de refus généralisé que la force du mouvement a d'abord reposé sur des catégories (cheminots, salariés des ports, de la pétrochimie) parmi les plus aptes à bloquer l'économie. Sur ceux aussi pour qui ce temps libéré de l'exploitation reste tangible du fait de pouvoir, jusqu'à aujourd'hui, sortir de l'emploi avant 60 ans sans devoir dépendre de très chiches allocations chômage. Ils ont ensuite été rejoints par des lycéens qui, eux, sont soumis à l'emprise d'un temps de travail non reconnu comme tel (le scolarisé a à se produire comme force de travail), nul hasard dès lors à ce que parmi les revendications opposées à la réforme on retrouve la demande que les années d'école soient comptabilisées comme trimestres ouvrant droit à la retraite.

En cause, le contrôle du temps de vie. Cela a pour effet de rassembler au-delà de toutes les catégories, concerne toutes les générations, non seulement théoriquement mais aussi pratiquement. Les tentatives pour diviser une population que l'on ordonne selon une lutte des places, des rôles et des identités, n'ont que très mal fonctionné.

Même la classique diabolisation des « casseurs » a paru cette fois de peu de portée : chacun ayant clairement conscience d'être régulièrement frappé, cassé, apeuré, réduit au silence, blessé par une politique dont les mécanismes sont incommensurablement plus violents et quotidiens que les rares escarmouches visant les forces de police ou l'anecdotique chute de quelques vitrines. On est libre de conclure que face à la sauvagerie de cette violence subie, il n'y a aucune évidence à faire montre de retenue. La violence exercée contre ce monde s'en trouve difficilement blâmable, sauf à entrer dans un débat politique sur les modalités de son usage et le choix de ses cibles.

L'érosion des frontières bien apprises qui séparent la population des dominés et l'adoption de la modalité du blocage sont parmi les traits principaux de ce conflit dont tous les organes de la domination se sont évertué à annoncer la fin pour tenter de la faire advenir. La présence sur les blocages, comme dans les assemblées générales "interpro", de chômeurs et de précaires, a priori déjà privés de tout autre droit à la retraite qu'un minimum vieillesse à 65 ans, confirme qu'une part de la population, non seulement ne veut pas de cette réforme et du monde qui l'instaure, mais cherche, y compris dans les plus grandes difficultés (pauvreté, temps quadrillé par l'emploi et le contrôle social, freins à la possibilité et à la portée de la grève, dispersion, répression, hostilité des organisations instituées vis-à-vis de l'auto-organisation des premiers concernés, etc.) à affirmer pratiquement ce refus.

De l'école à la retraite, du chômage à l'emploi, la concurrence de tous contre tous structure la vie du plus grand nombre, et ce à tel point que les formes de solidarité efficaces sont désormais l'apanage des nantis, seuls aptes à défendre et promouvoir leurs intérêts et leurs aspirations. Réellement existant, ce collectivisme de nantis se charge d'imposer aux autres l'égoïsme individuel pour tout horizon. L'orientation défaitiste d'une intersyndicale plus soucieuse de représentativité, de respectabilité et de compromis que du sort de ses mandants supposés a redoublé une atomisation que les pratiques de lutte collective critiquent en acte.

La situation singulière de la capitale est un des fruits empoisonnés d'une morphologie fonctionnelle à la domination : direction des organisations politiques et syndicales, de la police, des mass media, concentration de capitaux, tout concourt à dépeupler le désert qui nous tient lieu d'habitat. Tout ici conspire à la privatisation de l'existence.

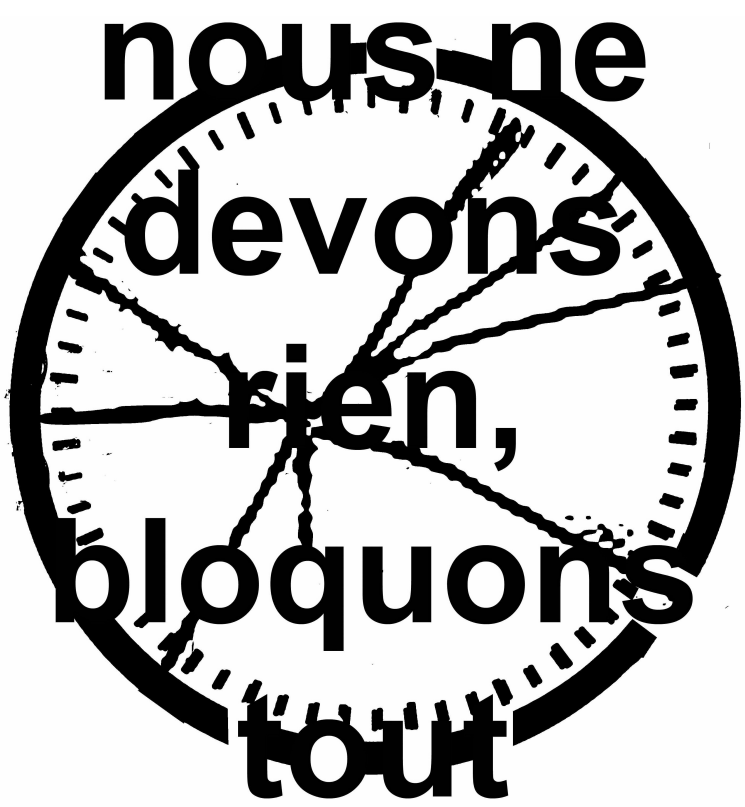

Pour qui vit dans ce maillon faible du mouvement, là où la liaison entre réalités sociales diverses est des moins faciles, là où le territoire est plus qu'ailleurs dominé par la logique capitaliste et le pouvoir d'État, il y a un défi à relever collectivement : ce que les luttes en région nous apprennent, que pouvons-nous en faire ici ? Serons-nous capables de bloquer des galeries marchandes ? D'aider des salariés à débrayer ? De bloquer des plates formes logistiques ? Et comment le faire face à la mobilisation policière qui prévaut ici ? Pourrons-nous instituer des rendez-vous réguliers qui permettent à chacun de rester lié à une collectivité en devenir, à une communauté de lutte ? À quoi les tentatives réalisées ici se heurtent-elles et qu'est-ce qui permettrait d'y parer ? Faut-il dès maintenant inciter tous ceux qui ne peuvent pas faire la grève reconductible à multiplier les courts débrayages, les arrêts maladie ? Comment gagner le temps de s'organiser et de nuire au capital ?

On a vu lors des manifestations à l'appel de l'intersyndicale, lorsque d'aucuns en ont heureusement pris l'initiative, une disponibilité à ne pas se borner au cadre de la protestation instituée, lors de manifs prolongeant les cortège officiels, par de multiples assemblées, la circulation dans divers lieux de lutte et de trop rares actions de blocage.
On a vu des lycéens aller débrayer des étudiants, les appeler à la grève, les emmener en manifestation. On a vu des scolarisés de banlieue manifester jusqu'à la capitale de leur propre chef (de Montreuil au 20e, sur les Champs, au Sénat, ou ailleurs), réalisant avec bonhomie et entrain ce crime de lèse-capitale, cette incursion au centre, que l'État cherche en permanence à prévenir et empêcher depuis des décennies (1986, CIP, 1995, CPE).

Souvenons nous qu'après l'adoption de la loi, la lutte contre le CPE avait mis des mois à se mettre en place. Ceux qui parlent de la votation de 2012 comme du débouché de ce qui a eut lieu et ne pourrait se prolonger que dans les urnes mentent. De telles prolongations ne sont pas l'affaire d'on ne sait quel arbitre mais des acteurs eux-mêmes. Il est encore et toujours temps de voter avec nos pieds, ici et maintenant, de circuler, palabrer et de s'organiser.

Du temps libre sinon rien

En 2003, la réforme des retraites était immédiatement suivie par la signature d'un protocole Unedic régissant l'indemnisation chômage des intermittents du spectacle. Ce protocole détruisait les restes de logique mutualiste d'un système d'indemnisation "par répartition", généralisant ainsi la logique de capitalisation.

Aujourd'hui, malgré le vote de la loi contre les retraites, le mouvement de contestation se prolonge et, hasard du calendrier, des négociations paritaires vont commencer à l'Unedic. On peut se demander, poursuite de la « refondation sociale » patronale oblige, quelle nouvelle épreuve le Medef et la Cfdt prévoient de faire subir, aux intermittents, précaires et autres chômeurs. Depuis 2004, la commission CAP (conséquence d'application du protocole) de la cip-idf a reçu et contribué à débrouiller près de 3000 dossiers bloqués dans les arcanes et les usages fantasques de Pôle emploi (ex Assedics-Anpe). En ces temps d'austérité, nous constatons une nette tendance à basculer des intermittents au « régime général ». Qu'un intermittent justifie de quelques heures d'emploi au régime général, cela est suffisant pour que l'institution l'indemnise moins et pour moins longtemps. Prémisse alarmante ou coïncidence fortuite ?

Une défaite sur le régime des retraites serait une très mauvaise base de départ pour une bataille sur l'Unedic. Il nous semble par ailleurs évident qu'autre chose relie la retraite et le régime d'indemnisation-chômage des salariés à l'emploi discontinu. Cette autre chose, profonde et fondamentale, c'est la question de la jouissance de l'emploi de notre temps.

L'indemnité journalière de l'assurance chômage permet de disposer d'un emploi du temps personnel qui dégage du temps de l'emploi proprement dit, ceux qui en bénéficient. Un temps libre, c'est un temps libre des subordinations à l'emploi, des astreintes extérieures. Le temps libre est celui qui nous appartient à taux plein, pleinement. Et ce quel que soit ce qu'on en fait. Impossible à mesurer, à estimer, à évaluer, il permet à chacun de s'épanouir, de décider, en propre. Or, chacun peut sentir combien la pression sur le temps, qualifié d'utile, valorisable, justifiable, contrôlé, dans l'emploi comme dans le chômage s'est accentuée ces dernières années.

La retraite est-elle autre chose qu'un temps libre, disponible pour soi, pour autrui, dégagé du salariat ? C'est un temps dont on n'attend pas de profit, et dont on n'a pas à justifier la rentabilité.
La lutte sur les retraites, comme la lutte pour l'intermittence, est une lutte pour conserver une maîtrise du temps vécu. C'est une bataille qui décidera si nous acceptons d'être de plus en plus contrôlés dans l'usage de nos heures dans l'entreprise, à Pôle emploi, à l'école, dans nos déplacements, dans la vie quotidienne.

En 2003, nous proclamions : Ce que nous défendons, nous le défendons pour tous, car la précarité de l'emploi n'était déjà plus depuis longtemps l'apanage du seul champ du spectacle, et il nous semblait aberrant que des droits sociaux spécifiques soient exclusivement réservés aux intermittents du spectacle. Nous réclamions un système d'indemnisation du temps chômé équivalent pour tous ceux qui, comme nous, avaient des employeurs multiples, des rémunérations variables, des contrats courts ou précaires.
Aujourd'hui, la réforme des retraites nous pousse à proclamer : ce que nous réclamons pour tous, nous le réclamons pour nous. Les premiers pénalisés par l'augmentation de la durée de cotisations nécessaire pour ouvrir des droits à la retraite sont ceux qui, précaires, auront accumulé des CDD, des vacations, des stages non rémunérés, des périodes de RSA. Ceux qui risquent comme tant d'autres de pointer au minimum vieillesse à 65 ans.

Les grèves et les annulations de festival de 2003 ont empêché la stricte application de la réforme du protocole Unedic durant trois ans. Les coordinations d'intermittents et précaires ont maintenu vives la contestation, la critique et les contre-propositions qui ont permis un certain nombre d'aménagements – insuffisants mais nécessaires – à la brutalité de la réforme imaginée par les partenaires "sociaux".

Nos armes aujourd'hui encore sont non seulement la manifestation et la grève, mais aussi le blocage, la perturbation des flux et des usages, la remise en question des logiques économiques et marchandes, de la production à la circulation. Chacun peut à son échelle, dans son quartier, dans son entreprise, s'organiser avec d'autres pour participer à ce blocage, à cet arrêt de l'économie. Bloquer, c'est déstabiliser le système auquel nous participons tous, c'est s'interroger sur nos fonctionnements, nos besoins, nos habitudes, nos subordinations. C'est une injection de temps libre dans celui verrouillé du travail salarié.

À Paris, les locaux de la CIP abritent depuis 2003 des permanences d'information et d'autodéfense sociales, des activités à prix libre, et des moments d'auto-organisation ou de soutien aux luttes en cours. À la demande de la Semavip, société d'économie mixte de la Ville de Paris, le tribunal d'instance vient d'en ordonner l'expulsion. Le maire Bertrand Delanoë a déclaré publiquement à plusieurs reprises qu'il n'y aurait pas d'expulsion sans relogement. Une négociation est supposée être en cours... sans nouvelle de la mairie depuis mai 2010. Tout laisse à penser que la mairie attend patiemment l'arrivée des bulldozers.
Le mouvement en cours contre la réforme des retraites nous rappelle à quel point nous avons besoin de lieux où se croisent, se rencontrent, se coordonnent diverses expériences et pratiques de luttes. La CIP est un de ces lieux précieux : en tant que tel, chacun est appelé à la défendre.

Mardi 9 novembre : Journée de grève des salariés de Pôle emploi

RDV à 12h30 place de la République

Une manifestation nationale partira de République à 12h30 pour aller au siège de Pôle emploi, 1- 5 avenue du Docteur Gley, Paris 20e à la Porte des Lilas.
Chômeurs d'hier et de demain, intermittents tous styles tous genres, bloqueurs précaires, salariés du Pôle, même patron, même combat. Pour dire notre refus de se voir contrôlés, stigmatisés, forcés à l'emploi, coachés, agissons !

Lundi 15 novembre 18h30 Assemblée au théâtre de l'échangeur

Syndicats et patrons, les partenaires sociaux vont redéfinir la convention Unedic qui régit l'assurance-chômage. Ne nous laissons pas faire !
Assemblée pour préparer la « renégociation » prochaine de la convention UNEDIC : Il y sera question des annexes 8 et 10, et de la protection sociale des intermittents, des chômeurs, des retraités, des précaires, des alternatives et des actions... à réinventer collectivement, pour tous.

59 avenue du Général de Gaulle, 93170 Bagnolet, M° Galliéni (ligne 3) à 150 m en sortant à droite ou bus : 76, 102, 318 arrêt : Général de Gaulle

Lundi 8 novembre

19h Réunion publique à la CIP-IDF sur l'expulsion et obtention du relogement.

Samedi 4 décembre 14h30 Jaurès.

Tradition du refus : rdv pour la manifestation annuelle organisée depuis la mobilisation des chômeurs et précaires de l'hiver 1997/98.

Nous avons besoin de lieux pour habiter le monde La Coordination des intermittents et précaires est désormais expulsable à tout moment.

PERMANENCES PRÉCARITÉ

Chômeurs, inteRMIttents, bas salaires, étudiants...
Défendons nos droits !

LES LUNDI DE 15H À 18H
Adressez témoignages, analyses, questions à : permanenceprecarite@cip-idf.org

COORDINATION DES INTERMITTENTS ET PRECAIRES D'ILE DE FRANCE

14/16 quai de la charente 75019 Paris
métro : Corentin Cariou
Tél : 01 40 34 59 74

POUR LES INFOS, L'AGENDA ET LE DEVENIR DU LIEU: www.cip-idf.org
INSCRIVEZ-VOUS SUR LA LISTE INFO

CHÈQUES DE SOUTIEN À L'ORDRE DE L'AIP

PERMANENCES CAP

Sur le régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle
Permanence d'accueil et d'information sur les droits :

LES LUNDI DE 15H À 18H

Envoyez vos questions détalliées et remarques à

cap@cip-idf.org